

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE MARBOZ

Nombre de membres afférents  
au Conseil Municipal : 19  
En exercice : 19  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de votes pour : 19  
Nombre de votes contre : 0  
Abstention : 0  
Date de la Convocation : 22/01/2024  
D2024012904

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le conseil municipal de MARBOZ, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame MOIRAUD Christelle,

Etaient présents : MOIRAUD Christelle, NAVARIN Cécile, NICOLAS Carine, JAILLET Christian, POCHON Laurence, NEVORET Benoit, NOEL Simon, CARRUBA Isabelle, POCHON Béatrice, TISSERAND-BOUVARD Magali, MIVIERE-BASSET Karine, CHATELET Jocelyne, SOCHAY Hervé

Retard : GUILLERMIN Patrice est arrivé à 20 H 37

Excusé : BOUVARD Nelly donne pouvoir à POCHON Laurence, CALLAND Cédric donne pouvoir à NAVARIN Cécile, DELIANCE Alexandre donne pouvoir à SOCHAY Hervé, GUILLERMIN Patrice donne pouvoir à NICOLAS Carine, LAMBERET Anthony donne pouvoir à CARRUBA Isabelle, PONCIN Emmanuel donne pouvoir à NOEL Simon

Absent :

Monsieur NOEL Simon a été élu secrétaire de séance

**Objet** : Subvention exceptionnelle au BBR pour la location du Gymnase de Foissiat


Madame le Maire propose le vote d'une subvention exceptionnelle à l'association Basket Bresse Revermont de Marboz d'un montant de 320 € pour la location du gymnase de Foissiat sur la saison dernière en raison du manque de créneaux disponibles au gymnase de Marboz.

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- autorise l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 320 € (trois cent vingt euros) au Basket Bresse Revermont de Marboz.  
En effet, cette subvention est liée à l'utilisation du gymnase de Foissiat pour 2 trimestres de l'année 2023.
- dit que les crédits sont inscrits au budget de l'article 65748 « autres personnes de droit privé ».



Pour copie conforme,

Le Maire,  
  
Christelle MOIRAUD